

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

Banque Internationale Arabe de Tunisie – BIAT
Siegé social : 70-72 Avenue Habib BOURGUIBA – Tunis

La Banque Internationale Arabe de Tunisie – BIAT- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2020.

(En dinars)

LIBELLES	TROISIEME TRIMESTRE 2020	TROISIEME TRIMESTRE 2019	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2020 AU 30/09/2020	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2019 AU 30/09/2019	31/12/2019
1- Produits d'exploitation bancaires	355 038 856,042	377 309 907,660	1 076 462 557,417	1 116 935 657,706	1 515 838 566,205
* Intérêts	244 976 326,047	278 471 523,936	748 111 551,477	808 500 287,869	1 093 784 184,243
* Commissions en produits	54 537 422,990	50 345 314,911	151 642 851,870	145 419 156,708	201 639 977,776
* Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et	55 525 107,005	48 493 068,813	176 708 154,070	163 016 213,129	220 414 404,186
2- Charges d'exploitation bancaires	127 098 545,992	137 729 256,674	382 222 300,229	424 326 017,325	558 949 766,782
* Intérêts encourus	125 886 221,048	136 891 348,125	379 519 783,520	422 156 326,611	555 927 657,436
* Commissions encourues	1 212 324,944	837 908,549	2 702 516,709	2 169 690,714	3 022 109,346
* Autres charges					
3- Produit net bancaire	227 940 310,050	239 580 650,986	694 240 257,188	692 609 640,381	956 888 799,423
4- Autres produits d'exploitation	3 086 721,327	3 157 871,169	9 027 832,116	8 993 336,421	11 567 343,878
5- Charges opératoires, dont:	103 056 963,525	101 722 163,862	306 850 301,959	293 830 047,687	399 393 500,374
* Frais de personnel	55 356 890,106	53 133 388,465	169 021 250,222	159 915 551,538	212 056 761,816
* charges générales d'exploitation	38 402 823,948	39 475 675,702	111 274 738,271	109 569 796,871	152 251 369,137
6- Structure du portefeuille :	-	-	2 498 560 789,402	2 052 043 731,296	2 143 475 321,956
* Portefeuille-titres commercial	-	-	28 312 138,938	38 497 175,082	69 389 712,293
* Portefeuille-titres d'investissement	-	-	2 470 248 650,464	2 013 546 556,214	2 074 085 609,663
7- Encours des crédits nets	-	-	11 048 892 529,801	10 237 560 242,258	10 389 128 734,766
8- Encours des dépôts, dont:	-	-	13 212 698 556,847	11 952 747 717,559	12 996 823 556,662
* Dépôts à vue	-	-	6 527 233 855,186	5 946 963 533,053	6 243 960 053,574
* Dépôts d'épargne	-	-	3 134 135 645,841	2 746 684 535,107	2 852 837 613,422
9- Emprunts et ressources spéciales	-	-	332 991 195,402	223 414 023,686	213 571 911,007
* Emprunt obligataire	-	-	0,000	0,000	0,000
* Emprunts subordonnés	-	-	274 267 809,574	164 362 765,907	156 403 557,416
* Ressources spéciales	-	-	58 723 385,828	59 051 257,779	57 168 353,591
10- Capitaux propres	-	-	1 471 873 801,150	1 138 390 468,718	1 471 577 978,222

FAITS SAILLANTS DES NEUF PREMIERS MOIS 2020

La BIAT a clôturé les neuf premiers mois de l'année 2020 avec les résultats suivants :

Un PNB de 694,2 MD. La formation de ce PNB est ventilée comme suit :

- Une marge en intérêts de 368,6 MD ;
- Une marge sur commissions de 148,9 MD ;
- Des autres revenus de 176,7 MD.

Des charges opératoires de 306,9 MD ;

Des encours de dépôts de 13 213 MD ;

Des encours de crédits nets de 11 049 MD.

Le montant total des dons versés dans le cadre du soutien à la lutte contre le COVID 19 est de l'ordre de 20,9MD dont 18,3MD au fonds 18-18 COVID19.

NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA BIAT AU 30/09/2020

I- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES :

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires. Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative aux neuf premiers mois de l'année 2020.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 30-09-2020 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaire de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 30-09-2020 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 30-09-2020 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2020 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaire arrêtés au 30-09-2020.

2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant aux neuf premiers mois de l'année 2020. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 30-09-2020 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

3. Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de septembre 2020. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 30/09/2020.

4. Présentation des Indicateurs Trimestriels

Les indicateurs trimestriels arrêtés et publiés par la BIAT au titre des neuf premiers mois de l'année 2020, sont présentés conformément aux dispositions prévues par la loi n° 2005-96 du 18/10/2005 et de l'arrêté du Ministre des Finances du 12/07/2006 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2019 que celles relatives à l'année 2020.

Les données relatives à l'année 2019 sont conformes à celles publiées en 2019 dans le cadre des indicateurs trimestriels des neuf premiers mois de 2019.

II- EXPLICATION DES DONNEES DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :

1. Les produits d'exploitation bancaire

Les produits d'exploitation bancaire s'élèvent au titre des neuf premiers mois de l'année 2020 à 1.076.462 mD.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement,
- Gains de change,

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaire sont présentés nets des agios réservés.

2. Les charges d'exploitation bancaire

Les charges d'exploitation bancaire totalisent 382.222 mD au titre des neuf premiers mois de l'année 2020.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées,
- Commissions encourues,

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées essentiellement des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires.

3. La structure du portefeuille

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement.

Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées, des titres en portage et des fonds gérés.

Ces encours des titres sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des provisions constituées sur ces titres.

4. Les encours des crédits

Les encours des crédits de la clientèle sont composés des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des comptes courants associés.

Ces encours des crédits sont présentés en net c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte tenu des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses.

5. Les encours des dépôts

Les encours des dépôts de la clientèle sont composés des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

6. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

7. Capitaux propres

Les capitaux propres au 31/12/2019 et au 30/09/2020 sont présentés après affectation du résultat de l'exercice 2019 tel qu'approuvé par l'AGO des actionnaires du 03/06/2020.

Les résultats enregistrés par la BIAT au titre des neuf premiers mois de l'année 2019 et des neuf premiers mois de l'année 2020 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.